

# DOSSIER DE CANDIDATURE

à envoyer avant le vendredi 19 avril 2019



La tête du  
Grand Ouranos,  
métal, Christophe  
Dumont

Du 7 septembre au 3 novembre 2019

# L'animal en MONUMENT

École nationale  
vétérinaire d'Alfort

## 1 Parlez-nous de vous !

**Nom** **Prénom** **Nom d'artiste**

Adresse  
Code postal Ville  
Tél.  
Courriel  
N° Maison des Artistes  
N° SIRET  
Site internet / Réseaux sociaux

## 2 Parlez-nous de vos œuvres !

TITRE	NATURE	DIMENSIONS	POIDS	PRIX PUBLIC

Joignez à votre envoi des fichiers photos des œuvres sous différents angles.

### Et si vous êtes sélectionné.e par le jury...

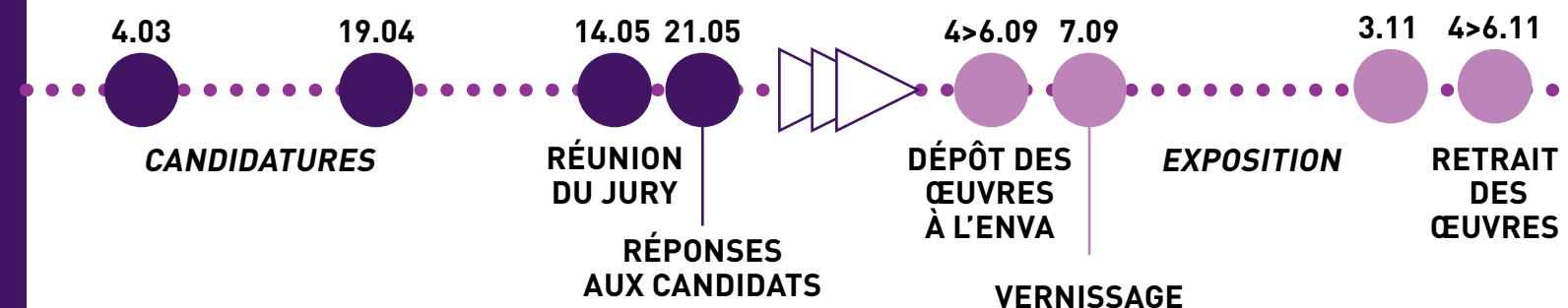
Les artistes retenus auront la possibilité de présenter en intérieur, au Musée Fragonard, un nombre limité d'œuvres de petit format, à la discrétion du jury.

TITRE	NATURE	DIMENSIONS	PRIX PUBLIC

**L'artiste déclare avoir pris connaissance des conditions d'exposition et s'engage à s'y conformer sans exception (lire ci-joint).**

Date :

## LE CALENDRIER



## CONDITIONS D'EXPOSITION

### LES EXPOSANTS

Tout artiste proposant des sculptures, œuvres personnelles, susceptibles d'être exposées en extérieur, mesurant environ 1,50m d'envergure (taille indicative minimale) et faisant figurer une représentation animalière, peut postuler. Si l'œuvre est manifestement inspirée d'une autre œuvre, l'artiste devra produire une autorisation écrite de l'auteur ou de ses ayants droits. La sélection est effectuée par un jury sur la base des candidatures reçues **avant le 19 avril 2019** à partir de fichiers photos sous différents angles.

### L'INSCRIPTION

La fiche d'inscription ci-jointe à adresser avant le 19 avril 2019, dernier délai, accompagnée de photographies transmises par fichiers informatiques pour quatre œuvres monumentales maximum proposées ainsi que de leur titre, dimensions, description précise et prix. Pour les artistes retenus par le jury, il sera possible de présenter en intérieur, au Musée Fragonard, un nombre limité d'œuvres de petit format, à la discrétion du jury.

### LA SÉLECTION

Les œuvres monumentales seront sélectionnées sur la base des candidatures à raison de quatre maximum par artiste. Le comité de sélection est défini sous le contrôle du directeur de l'EnvA et s'engage à donner **une réponse à partir du 21 mai 2019**.

### L'INSTALLATION

**La mise en place (entre le 4 et le 6 septembre 2019) et le retrait (entre le 4 et 6 novembre 2019) sont à la charge de l'artiste et sous sa responsabilité, dans le respect des conditions de sécurité.** Si un socle est nécessaire, il sera fourni par l'artiste. Étant donné la taille et le poids des œuvres, leur stabilité sera vérifiée et toute œuvre instable ou dangereuse ne pourra être mise en exposition.

**Chaque artiste signera une décharge** quant à l'assurance des œuvres exposées et dégage l'EnvA de toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, d'avarie ou de détérioration pour quelque cause que ce soit.

Pour des raisons de sécurité et de surveillance du site de l'EnvA, l'exposition des œuvres se tiendra

essentiellement dans la cour d'honneur et devant l'hôpital pour animaux de compagnie, le cas échéant d'autres emplacements seront proposés aux artistes qui les accepteront ou pas. La mise en place des œuvres est effectuée par les artistes mais la décision de l'emplacement est du seul ressort des organisateurs.

## LE SITE DE L'ENVA

7, avenue du Général de Gaulle. 94700 Maisons –Alfort

Le site couvre 10 ha clos de murs et les entrées et sorties du site de l'EnvA sont privatives ou contrôlées. Le salon se tient sur un espace plus restreint d'environ 1,5 ha agrémenté d'allées, d'arbres et sur le lieu de passage quotidien de visiteurs de l'école. Les emplacements choisis sont à proximité de la loge du gardien et l'accès est difficile aux véhicules. Des rondes de surveillance nocturnes sont effectuées. Le Musée Fragonard est placé sous alarme et les œuvres pourront être exposées dans des vitrines fermées à clé. Les horaires d'ouverture de cette partie de l'exposition seront ceux du Musée.

## COMMUNICATION ET VENTE

**L'exposition a lieu de septembre à novembre 2019 alors que l'EnvA et le Musée Fragonard sont en activités régulières** ; de plus, d'autres manifestations auront lieu au cours de cette période : les Journées du Patrimoine, des congrès, des réunions de promotions, etc.

**Un vernissage**, en présence des artistes et avec une présentation des œuvres, aura lieu à cette occasion. L'exposition sera systématiquement mentionnée dans la communication lors des activités de l'EnvA, du SNAA et de l'AAEAEA. Nous envisageons de communiquer l'événement auprès de media presse et TV. Les supports de communication de l'EnvA, du SNAA et de l'AAEAEA relaieront l'actualité de l'exposition.

Ne seront diffusées que des photos de très bonne qualité fournies lors de l'inscription. Toute l'information diffusée est issue des données de l'artiste (CV, photos, articles de presse, récompenses...).

Les artistes autorisent les organisateurs à communiquer les photos des œuvres retenues aux média qui en feraient la demande dans le but de rédiger et d'illustrer tout article concernant l'exposition. Il sera demandé aux média d'ajouter à la photo des œuvres le nom de l'artiste et ses coordonnées, et l'auteur de la photo s'il est mentionné. Toutes les photographies prises pendant l'exposition par les organisateurs pourront être utilisées sur les supports de communication de l'EnvA, du SNAA et de l'AAEAEA dans un but non lucratif et pour la promotion de la manifestation ; les noms des artistes seront associés aux vues.

Enfin, une liste des œuvres avec titre, dimensions, description et prix sera à proximité des œuvres dans la cour d'honneur et au Musée de l'EnvA ainsi que les contacts avec l'artiste ou la galerie qui le représente.

Les organisateurs n'interviennent en aucun cas dans la vente des œuvres exposées. En cas de vente d'une œuvre, l'artiste s'engage à reverser un don de 10% du montant de la vente, au profit des œuvres de l'AAEAEA et du SNAA.

## RETRAIT DES ŒUVRES

Le retrait des œuvres reste à la charge de l'artiste entre les 4 et 6 novembre 2019. Il sera nécessaire d'en faire la demande expresse en précisant le jour du retrait auprès des organisateurs afin de permettre l'entrée d'un véhicule sur le site.

## RÉCOMPENSES ET PRIX

L'exposition attribuera au moins deux prix récompensant une des œuvres : celui des Anciens élèves et celui d'au moins un partenaire. Les prix seront attribués le jour du vernissage.

### Remarque :

Le site de l'EnvA est soumis à la réglementation en matière de sécurité, c'est pourquoi la manifestation, en cas de circonstances exceptionnelles, pourrait être annulée et les organisateurs ne sauraient en être tenus responsables.

## CONTACT :

expo@vet-alfort.fr